

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 14 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 07 janvier 2021, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Isabelle GROUIEC
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Bernadette RIOS (à M. Bruno BOSLOUP)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
M. Thierry TISSERAND

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 / Représentés : 2 Votants : 33

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) : **Néant**

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Isabelle GROUIEC, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : MAISON DU TOURISME LIVRADOIS FOREZ ET ENTENTE « POLITIQUE
TOURISTIQUE DU LIVRADOIS-FOREZ » DESIGNATION DES REPRESENTANTS
- MODIFICATION**

**MAISON DU TOURISME LIVRADOIS FOREZ ET ENTENTE
« POLITIQUE TOURISTIQUE DU LIVRADOIS-FOREZ »
DESIGNATION DES REPRESENTANTS - MODIFICATION**

- VU la délibération « Tourisme – Création d’un office de tourisme intercommunautaire et d’une entente intercommunautaire chargée de la définition d’une politique touristique commune – Approbation de la CCEDA » en date du 30 Janvier 2014 (OJ 24) ;
- VU la délibération du 13 décembre 2018, ayant pour objet la délégation de la compétence Tourisme à la Maison du tourisme et la désignation de représentants (OJ 29) ;
- VU les statuts de la CCEDA
- VU les élections municipales et communautaires de mars 2020
- VU la délibération N°13 du conseil communautaire en date du 25/06/2020 relative à la désignation des représentants au sein de la MDT et de l’entente ;

Madame la Présidente explique aux délégués que la CC Entre Dore et Allier a délégué à la Maison du tourisme du Livradois-Forez, office de tourisme intercommunautaire, la gestion des missions d’accueil, d’information, de promotion et de commercialisation touristique à l’échelle de la destination Parc naturel régional Livradois-Forez. Cela est défini dans le cadre d’une convention d’objectifs et de moyens pour 2019 -2021.

Aussi, suite au renouvellement des conseillers municipaux et par conséquent des conseillers communautaires, il convient de désigner dans un premier temps, de nouveaux représentants de la communauté de communes à la Maison du tourisme pour suivre les missions déléguées :

- Au collège consultatif de la Maison du tourisme :
 - o Mme Elisabeth BRUSSAT (Présidente)
- A l’Assemblée Générale de la Maison du tourisme :
 - o 2 représentants titulaires :
 - Madame Annick FORESTIER
 - Madame Michelle CIERGE
 - o 2 représentants suppléants :
 - Monsieur Florent MONEYRON
 - Madame Déolinda BOILON

Madame la Présidente précise que les 2 titulaires à l'Assemblée Générale seront également représentants au Conseil d'Administration de la Maison du tourisme.

D'autre part, il convient de désigner 3 représentants de la collectivité à l'Entente. L'Entente est une instance de concertation et de coordination des collectivités membres de l'office de tourisme intercommunautaire, qui définit les principes d'une politique touristique commune et parle d'une seule voix dans le cadre des relations avec l'office de tourisme intercommunautaire. L'entente a notamment vocation à définir les axes de travail communs, les priorités de développement touristique du territoire, les grandes orientations budgétaires en matière touristique.

Par conséquent, il convient de désigner 3 représentants (dont la Présidente) comme suit :

- Mme Elisabeth BRUSSAT
- Mme Annick FORESTIER
- M. Florent MONEYRON

Cette délibération annule et remplace la délibération N°13 du conseil communautaire en date du 25 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE la désignation des représentants à la Maison du Tourisme et à l'entente comme proposé ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 janvier 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.